



Crédit Municipal de Rouen

Etablissement public de crédit et d'aide sociale

PRESENTATION DU PLAN DE TRESORERIE 2019 DE LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE ROUEN

Conformément à l'article R514-32 du Code Monétaire et Financier, le conseil d'orientation et de surveillance (COS) de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen (CCMR) informe préalablement le conseil municipal de la Ville de Rouen de toute cession ou acquisition d'actifs dont la valeur nette au bilan est supérieure ou égale au plus faible des deux montants suivants : 10 % des immobilisations nettes de la caisse ou 1 % du total de son bilan.

Compte tenu de la taille du bilan de la CCMR, cela signifie que tout investissement ou désinvestissement supérieur à 53k€ doit faire l'objet d'une information préalable du conseil municipal.

Dans le cadre de son activité d'établissement de crédit, le CCMR est amené à investir/désinvestir régulièrement ses disponibilités de trésorerie, pour des montants souvent supérieurs au seuil de 53k€, ceci au regard de son activité de prêt sur gage qui peut être très fluctuante (jusqu'à +/- 30k€ par semaine selon les périodes).

Etant donné le nombre de conseils municipaux qui se tiennent au cours d'une année, il n'est pas possible d'informer préalablement le conseil municipal avant chaque opération de placement ou de liquidation de placement.

Aussi, afin de concilier la bonne information du conseil municipal et l'activité de la CCMR, les membres du COS (désignés par la Ville de Rouen) ont défini que le plan prévisionnel de trésorerie soit présenté annuellement au conseil municipal en conformité avec la politique d'allocation d'actif de la CCMR. Ce plan agrège les besoins d'investissement et de désinvestissement au cours de l'année.

Il est également rappelé que la CCMR est règlementairement obligée de disposer d'un volant de trésorerie défini par le rapport entre les montants attendus en décaissement et les montants disponibles.

A cette fin, la CCMR dispose au 31/12/2018 de disponibilités de trésorerie s'élevant à 164 k€.

Au vu du plan de financement modélisé, la trésorerie attendue en fin d'année s'élèverait à 86k€. À tout moment, le ratio de liquidité en scénario de stress sera toujours supérieur à 150% ce qui permettra de bien justifier le respect des obligations réglementaires.

Le conseil municipal est informé par la présente qu'au regard des besoins de financement de l'activité de la CCMR, la somme algébrique des investissements/désinvestissements s'élève à 3,38 millions €.

A titre d'illustration, il est rappelé que le placement d'une disponibilité de 100k€ à 1 mois sur un an en compte à terme représente un cumul de mouvements financiers de 2,4 millions € (12 x 100k€ + 12 x 100k€).

L. DAUPLEY
Directeur Général